



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Université McGill
Pavillon James, 845 rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec)
Le 11 novembre 2015**

Présents :

Atkinson, Jim (Vanier College)
Balut, Evelina (Université McGill)
Bédard, Eric J. (TELUQ)
Brousseau, Francis (Université Laval)
Dalceggio, Isabelle (Université de Montréal)
Diwan, Joanne (HEC)
Dudley, Yvonne (Cégep Dawson)
Godin, Gilles (Université Sherbrooke)
Gosselin, Carmen (Cégep St-Jérôme à Mont-Laurier)
Laliberté, Chantal (Université de Montréal)
Leclerc, Sophie (Université Laval)
Martel, Yan (UQTR)
Méthé, Suzanne (Cégep St-Jean-Richelieu)
Perez, Elizabeth (Université de Montréal)
Perri, Juliette (UQAM)
Pouliot, Hugues (Polytechnique)
Renaud, Danielle (Université de Montréal)
Rice, Bronwyn (Université McGill)
Smyth, Christine (Cégep Héritage)
Thériault, Diane (Cégep de Rimouski, visioconférence)
Thériault, Myriam (Université McGill)
Tudor, Luiza (Université Concordia)
Yang, Yong (ETS)

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle et ateliers de formation

- I. Accueil et mot de bienvenue de la présidente
 - II. Adoption de l'ordre du jour
 - III. Période d'élection sur le comité exécutif
 - a. Vice-président(e) aux affaires externes
 - b. Vice-président(e) aux affaires internes et communications
 - c. Vice-président(e) aux affaires universitaires
 - IV. Rapport des différents comités
 - a. Bilan de dérogation
 - b. Rapport comité conjoint ; Rapport COPAR de Profil 3
 - c. Présentation des comités de travail
 - V. Plénière et discussion sur différents sujets
 - a. Les changements à l'AFE et la rentrée 2015
 - b. Le formulaire 1015 et les consignes de l'AFE
 - c. Le formulaire 1071 (SFP) et la situation familiale détériorée
 - d. Varia
 - VI. Ateliers
 - a. « Crédits et solutions à l'endettement » par Option consommateurs
 - b. « Alors, vous voulez gérer un bureau d'aide financière – trucs pour une gestion innovatrice » par Stéphanie Sarik de l'Université Concordia
-

Accueil et mot de bienvenue de la présidente

Ouverture de l'assemblée à 9h15. Juliette Perri souhaite la bienvenue aux membres. Dix-sept établissements d'enseignement sont présents sur les trente-et-un que compte l'AQRAFE. Le quorum est atteint (taux de représentativité supérieur à 25% tel que défini dans la Constitution).

Adoption de l'ordre du jour

Yan Martel appuie l'adoption de l'ordre du jour, et Francis Brousseau seconde.

Période d'élection sur le comité exécutif

Trois postes sont à pourvoir. Francis Brousseau se porte volontaire pour agir à titre de président des élections.

- Vice-président(e) aux affaires internes et communications
- Vice-président(e) aux affaires externes
- Vice-président(e) aux affaires universitaires

Poste de vice-président(e) aux affaires externes

Yan Martel rappelle les fonctions qu'il occupe actuellement, qui consistent principalement à assurer le suivi des différents dossiers avec les instances telles que l'AFE et en faire rapport au comité exécutif. Il assume également les fonctions des Président et Vice-président aux affaires internes et communications en leur absence.

Yan Martel a déposé sa candidature pour un renouvellement et aucune autre candidature n'a été reçue. Sophie propose, Elizabeth appuie. Yan Martel est élu à nouveau au poste de Vice-président aux affaires externes.

Poste de vice-président(e) aux affaires internes et communications

Francis Brousseau lit la description du mandat : assumer les fonctions du vice-président aux affaires externes en son absence, rédiger les comptes rendus des réunions de l'Association et du comité exécutif, transmettre aux membres les comptes rendus, conserver la documentation, transmettre les avis de convocations aux réunions, établir et maintenir le réseau de communication de l'Association, mettre à jour les sites de l'Association.

Aucune candidature n'avait été reçue et Danielle Renaud ne peut pas renouveler son mandat. Yan Martel propose la candidature de Sophie Leclerc de façon spontanée. Danielle Renaud appuie. Sophie Leclerc est élue Vice-présidente aux affaires internes et communications.

Poste de vice-président(e) aux affaires universitaires

On rappelle que le rôle du Vice-président(e) aux affaires universitaires consiste à assumer la coordination des travaux de la section universitaire.

Aucune candidature n'avait été reçue. Isabelle Dalceggio propose la candidature de Hugues Pouliot de façon spontanée. Suzanne Méthé appuie. Hugues Pouliot est élu Vice-président aux affaires universitaires.

Suivi de la trésorerie

Evelina Balut présente les états financiers de l'association (voir l'Annexe 1). Elle rappelle que nous n'avons pas reçu toutes les cotisations pour l'année 2015-2016, et qu'actuellement le solde du compte est de 7 1115,51\$.

Les dépenses de la dernière année consistent principalement à la commandite de 2 500\$ offerte à la conférence CASFAA qui s'est tenue à Québec (à l'Université Laval) en juin dernier. Pour l'occasion, l'association s'était également dotée d'une bannière autoportante aux couleurs de l'AQRAFE afin d'augmenter la visibilité de l'association. Les autres frais sont également détaillés à l'Annexe 1.

Rapport des différents comités

Bilan de dérogation

Juliette Perri invite les membres à partager leurs préoccupations par rapport au processus de dérogation à l'AFE. Que pensent-ils du processus depuis la nomination du ministre en mars-avril 2015? Elle indique également qu'un comité de travail sera créé, mais que l'assemblée peut être une bonne occasion de soulever des points en grand nombre.

Isabelle Dalceggio (Université de Montréal) explique que selon elle, les délais sont problématiques, surtout qu'il s'agit d'une aide de dernier recours. Elle constate un manque de transparence ; son établissement ne reçoit pas d'information du bureau de dérogation. Elle indique qu'elle a dû contacter les autres établissements pour voir comment cela se passait ailleurs, dans le but de comprendre ce qui se passait. Elle indique que son établissement s'est vu contraint de prendre des décisions risquées concernant des avances de fonds, dans le cas d'études compromises.

Gilles Godin (Université de Sherbrooke) explique que le comité de travail devrait travailler dans l'objectif de déposer un rapport au bureau du ministre, de la part de tous les responsables des bureaux d'aide financière. Selon lui, il faut soulever tous les irritants vécus par les étudiants et les établissements d'enseignement, afin de rédiger un avis solide et sans équivoque.

Juliette Perri (UQAM) mentionne qu'un employé du secrétariat des demandes dérogatoires lui a expliqué que le comité de dérogation rendait ses décisions, mais que trois autres personnes révisaient les dossiers avant de les soumettre au ministre. Elle se demande si le processus est en train d'être révisé. Elle indique que ce manque de transparence empêche les bureaux d'aide financière de recadrer leurs interventions auprès des étudiants. Gilles Godin, qui a déjà travaillé à l'AFE, renchérit en rappelant à l'assemblée que le processus n'a pas évolué depuis 1995.

Sophie Leclerc (Université Laval) ajoute que dernièrement, des dossiers ont été refusés sans que l'on ne comprenne la raison.

Suzanne Méthé (Cégep St-Jean-sur-Richelieu) a remarqué que le comité accordait plus de prêts que de bourses. Elle mentionne que pour plusieurs établissements d'enseignement, dont le sien, les fonds de dépannage ne permettent pas de supporter les étudiants et que certains n'ont aucun pouvoir d'emprunt. Le bureau de dérogation lui a indiqué de poser action en écrivant directement au ministre, et de recommander à tous de le faire. Sur ce, Juliette Perri indique que nous devrions nous concerter pour écrire un avis au nom de l'association. Gilles Godin renforce les propos de Juliette en indiquant qu'il sera important d'établir des propositions.

Francis Brousseau (Université Laval) est d'accord avec le fait que l'on doit proposer des solutions. Il rappelle aussi que les membres de l'AQRAFE sont bien positionnés pour évaluer la situation des étudiants et que nous sommes à même de constater que les délais n'ont aucun sens. Il propose que le ministre nomme un représentant avec qui nous pourrions transiger.

Diane Thériault (Cégep Rimouski) demande pourquoi les comités qui surveillent le comité ne sont pas intégrés au Comité de dérogation.

On se demande dès lors qui siège sur le comité de dérogation. Il semble y avoir beaucoup de mouvement dans l'équipe. On se demande jusqu'où va le contrôle, et si nous devons faire une demande d'accès à l'information. Les membres auraient plusieurs suggestions à formuler.

L'assemblée est d'accord pour la création d'un avis qui sera transmis par l'AQRAFE.

Comité conjoint, COPAR de Profil 3

Il n'y a plus de réunions du comité conjoint et on se demande même si celui-ci est aboli. Les membres sont dans l'attente d'une invitation. La dernière rencontre remonte à février 2014. Avant cette date, ce comité pouvait se réunir deux à quatre fois par année. Gilles Godin mentionne que suite à l'implantation de Contact, le comité était essentiel et fonctionnait très bien, et par la suite cela s'est dilué, car l'AFE avait moins besoin des établissements d'enseignement pour fonctionner.

Suzanne Méthé renchérit en expliquant que le COPARCO est également un comité qui s'est dilué. Le dernier remonte à juin 2014.

Il ne semble pas y avoir de volonté ministérielle de garder le pont avec ces comités, et avec les établissements d'enseignement. Non seulement les établissements ont perdu les accès au Profil 3, mais aussi aux informations, au soutien et aux suivis qui l'accompagnaient. Pour la grande majorité des bureaux d'aide financière, le seul point de contact est devenu l'agent de la ligne des partenaires, qui souvent a moins d'expérience que leur personnel.

Il y a aussi de nouvelles situations socio-économiques. D'ailleurs, une refonte du Programme de prêts et bourses avait été proposée par le CCAAFE, car il n'est plus adapté à la réalité.

Présentation des comités de travail

Juliette Perri rappelle que lors de la dernière assemblée générale annuelle, en novembre 2014, on avait demandé si l'AQRAFE disposait d'un plan d'action stratégique. À cet effet, le comité exécutif a préparé un sondage au printemps dernier auquel ont répondu 21 répondants : 8 membres des cégeps, 12 membres des universités, et 1 membre anonyme. Le comité exécutif s'est penché sur les résultats et proposé un plan d'action stratégique en juin dernier où les trois grands axes de préoccupations se retrouvaient. Il proposait aux membres de former des comités de travail pour couvrir ces trois axes d'intérêts : soutien aux étudiants, réseautage et développement professionnel et notoriété.

Les personnes ayant manifesté leur intérêt pour le Comité de soutien aux étudiants sont :

- Evelina Balut
- Suzanne Méthé
- Luiza Tudor
- Myriam Thériault

Pour le Comité de réseautage et développement professionnel :

- Sophie Leclerc
- Isabelle Dalceggio

D'autres membres pourraient s'ajouter à ces deux premiers comités, et chacun décidera de sa façon de travailler.

Pour le Comité de notoriété, celui-ci sera formé de : Juliette Perri, Yan Martel, Francis Brousseau, Gilles Godin et Olivier Ringuet. Ce comité restera restreint afin qu'il puisse agir rapidement et efficacement.

Plénière et discussion sur différents sujets

Changements à l'AFE et rentrée 2015

Changements dans les documents légaux et documents de gestion

On constate qu'il y a eu plusieurs changements dernièrement. Par exemple, le format du manuel des directives a changé et certains éléments y ont été reformulés. Toutefois, il n'y a pas eu de changement dans la Loi sur l'Aide financière aux études, mais quelques changements dans le Règlement (indexation des paramètres). On rappelle que le manuel des directives vient nuancer, interpréter, expliquer le traitement. Les directives ne semblent pas poser problème, le manuel est facile à consulter une fois qu'on sait comment il est structuré. Là où il pourrait y avoir un problème, c'est s'il y a des changements de directives dans le traitement des dossiers en cours d'année, ce qui entraînerait une iniquité. Il est aussi important que tous les établissements soient informés lorsqu'il y a un changement de directive.

Certains établissements ont remarqué qu'il y avait plusieurs erreurs dans le traitement des dossiers, et selon eux, la qualité de service aux établissements est moins élevée. Le comité de soutien aux étudiants pourrait se pencher sur la question en faisant valoir que l'AFE doit traiter les dossiers de façon équitable selon la Loi, le Règlement, le Recueil des règles administratives et le Manuel des directives.

Réputés à temps plein à l'été

On soulève une problématique pour certains étudiants réputés à temps plein à l'été, selon le nombre d'heures dans leur horaire hebdomadaire (20 heures). Ceci est impossible à gérer dans les universités. Gilles Godin de l'Université de Sherbrooke a fait la démonstration à l'AFE que cela était ingérable. Il appert que dans certains cas, le bureau de révision de l'AFE a demandé aux établissements d'enseignement de modifier la déclaration du nombre d'heure ou de crédits. Certains l'ont fait, mais pour d'autres, il n'est pas question de modifier la confirmation des renseignements scolaires dont le registraire est garant. Autrement dit, pour un même programme d'aide financière au Québec, les traitements ne sont pas équitables pour une même situation. Voici ici un exemple que la Loi n'est pas adaptée à la réalité. Suzanne Méthé mentionne qu'une problématique du même genre existe dans les cégeps. L'AFE demande de

confirmer le nombre d'heures par mois alors que la confirmation se fait par période d'études et non par mois.

Adaptation au retrait des accès de Profil 3

Concernant la rentrée après le retrait des profils 3, les cégeps ont constaté que le traitement des dossiers était adéquat au début de la session, mais que, petit à petit, les délais s'étaient allongés de 5 à 10 semaines. Lorsque des documents manquent, l'étudiant n'est pas nécessairement avisé. Des membres indiquent que le retrait des profils 3 a été un changement très négatif dans leur travail et dans la qualité du service qu'ils offrent aux étudiants.

Yan Martel indique qu'il est important d'identifier correctement la source des problèmes. Il faut également responsabiliser l'étudiant : à la base, c'est à lui d'effectuer le suivi de son dossier. Selon lui, un travail de sensibilisation doit être fait auprès de l'étudiant pour minimiser les erreurs qui entraînent des délais.

Qu'est-ce que l'association veut faire? Dans le passé, on a appuyé certains éléments, mais le rapport coût-bénéfice n'a pas toujours été à notre avantage. On se rappelle que chaque établissement d'enseignement a des décisions à prendre et on se demande s'il est possible de mettre en commun certaines problématiques.

Un membre suggère de faire une demande d'instaurer un système de traitements prioritaires. Le comité de Soutien aux étudiants pourrait se pencher sur cette question, mais on rappelle qu'il faut faire attention à bien définir ce qu'est une priorité, afin de ne pas rencontrer un échec comme dans le passé où des abus ont entraîné l'abolition d'une telle mesure. Des membres rappellent également que lors du retrait des accès de Profil 3, cette demande avait déjà été effectuée, mais n'avait pas été acceptée.

Pour les établissements ayant conservé leurs accès au traitement des Profils 3, les délais de traitement sont beaucoup plus rapides. La formation qui sera mise en place sera assurée par du mentorat avec des personnes à l'intérieur des établissements d'enseignement. Les établissements qui ont perdu leurs accès profils 3 mentionnent qu'il est important pour eux d'avoir une formation adaptée et consistante leur permettant de maintenir un haut niveau d'expertise pour offrir le soutien aux étudiants.

Problème technique avec l'affichage des documents dans Contact

Certains éprouvent des problèmes d'accès aux documents dans Contact. Les outils informatiques de l'AFE ne sont plus adaptés. Myriam Thériault suggère d'envoyer à l'ensemble des membres un courriel avec le lien d'un logiciel qu'ils ont trouvé à McGill et qui est une bonne solution de contournement.

Formulaire 1015 et les consignes de l'AFE

On rencontre des problèmes avec le formulaire 1015 (certificat médical attestant une DFM), car certains médecins véhiculent encore une information erronée. Yan Martel propose qu'un des premiers mandats du comité de notoriété soit d'appuyer les recommandations de l'AQISESH,

recommandations qui visent à ne pas reconnaître les clientèles émergentes (déficiences neurologiques notamment) comme étant DFM. Francis Brousseau mentionne que dans les autres provinces, les étudiants reçoivent des prêts et bourses, mais que des mesures de soutien sont offertes lorsque les diplômés ne peuvent se trouver d'emploi en raison de leur situation de handicap. Plusieurs membres sont d'avis que les mesures actuelles devraient être revues.

Présentation d'Option Consommateurs

Mme Karine Robillard d'Option consommateurs fait une présentation intitulée « Finances personnelles : solutions » (voir Annexe 2).

Présentation de Stéphanie Sarik de l'Université de Concordia

Madame Stéphanie Sarik de l'Université Concordia présente « Alors, vous voulez gérer un bureau d'aide financière – trucs pour une gestion innovatrice » (voir Annexe 3).

Retour sur les comités de travail

Juliette Perri informe les membres que la coordination des comités de travail passera par le vice-président aux affaires externes, Yan Martel. Les membres qui souhaitent se joindre aux différents comités pourront communiquer avec lui. Yan s'assurera aussi que chaque comité a un répondant qui se chargera de transmettre l'évolution des travaux et de nourrir le Comité de notoriété afin de rédiger les différents avis.

En terminant, Yong Yang de l'ETS propose d'utiliser Skype comme outil de communication et de partage d'information professionnelle. Il vérifiera les possibilités du logiciel pour le travail en groupe et reviendra auprès de Yan avec des précisions.

Levée de l'assemblée

Débutée à 9h15, l'assemblée est levée à 16h00.

Danielle Renaud, vice-présidente sortante (affaires internes et communications)

Annexe 1 – Bilan de la trésorerie

Préparé par Evelina Balut, vice-présidente aux finances

Item	Entrées	Sorties	Dans notre compte
Frais Chantier #5		158,33 \$	8 832,28 \$
Assemblée générale printemps 2013		702,53 \$	
CASFAA 2013		973,12 \$	
Cotisations 2012-2013	2 650,00 \$		
Bilan à la fin 2012/2013	2 650,00 \$	1 833,98 \$	9 648,30 \$
Item	Entrées	Sorties	Dans notre compte
Développement site Web AQRAFE		3 492,17 \$	
Assemblée générale automne 2013		1 683,81 \$	
Cotisations 2013-2014	4 050,00 \$		8 522,32 \$
Assemblée générale printemps 2014		1 737,24 \$	
Bilan à la fin 2013/2014	4 050,00 \$	6 913,22 \$	6 785,08 \$
Item	Entrées	Sorties	Dans notre compte
Cotisations 2014-2015	4 700,00 \$		9 144,33 \$
Commission gouvernement		406,97 \$	
CASFAA 2015 Traduction		2 500,00 \$	
Assemblée générale printemps 2014		501,33 \$	
Comité conjoint		173,26 \$	
Comité exécutif AQRAFE-20 février 2015 à McGill		81,76 \$	
Université Laval - Bannière ACRAFE		547,29 \$	
AQRAFE Google & Name-cheap		108,96 \$	
Honoraire		50,00 \$	
Bilan à la fin 2014/2015	4 700,00 \$	4 369,57 \$	7 115,51 \$
Item	Entrées	Sorties	Dans notre compte
Cotisations 2015-2016	3 950,00 \$		9 144,33 \$
AQRAFE Google & Name-cheap		178,57 \$	
AQRAFE CE octobre 2015		139,72 \$	
AQRAFE AG 11 novembre 2015		1 091,11 \$	
Bilan à la fin 2015/2016 (11 novembre 2015)	3 950,00 \$	1 409,40 \$	9 656,11 \$

Annexe 2 – Présentation « Finances personnelles : solutions »

Voir document PDF du même nom, préparé Karine Robillard (Options consommateurs).

Annexe 3 – Présentation « Alors, vous voulez gérer un bureau d'aide financière – trucs pour une gestion innovatrice »

Voir document PDF du même nom, préparé par Stéphanie Sarik (Université Concordia).